

Compte Rendu Audience Multilatérale DIR Sud 8 décembre 2021

Présents : SNPES, UNSA et **CGT PJJ**

Cette audience avait pour objet la présentation du rapport sur l'absentéisme effectué par un cabinet d'étude extérieur à la PJJ sur la période 2016-2019. Elle met en avant :

- Un taux d'absence de 8% alors que la moyenne nationale est de 7%
- Un vieillissement moyen des agents de la DIR Sud notamment pour les corps d'AA et de RUE
- Un allongement de la durée des absences (surtout pour les plus âgés) et une augmentation des arrêts d'environ 8 jours (notamment chez les jeunes titulaires)
- Les femmes sont davantage touchées que les hommes par les arrêts
- L'accidentalité du travail concerne surtout les hébergements et la détention
- Les corps les plus touchés par l'absentéisme sont les AA, les ASS, les éducateurs et les DS

Si cette présentation s'avère très intéressante, elle doit permettre une analyse et une mise en lien avec les situations de terrain pour permettre d'agir sur la limitation des absences.

Eventuel départ de la directrice interrégionale au 1^{er} janvier 2022 :

La CGT PJJ a interrogé la directrice interrégionale sur son éventuel départ qui confirme sa volonté d'intégrer l'Inspection Générale de la Justice mais la procédure n'est pas terminée. Le poste est donc susceptible d'être vacant à compter du 1^{er} janvier et le DIR adjoint devrait assurer l'Intérim de direction.

UEMO de Carcassonne :

La CGT PJJ a exposé que le froid et l'absence de chauffage central font parfois atteindre les 6°C dans les locaux de cette unité. Des chauffages d'appoint ont été fournis mais leur fonctionnement engendre des difficultés électriques. Si un déménagement est garanti, les agents n'en voient pas l'aboutissement.

La DIR va procéder à des vérifications. Elle assure que l'effectivité de la situation, pouvant justifier un droit de retrait, nécessitera des mesures pour y mettre terme. S'agissant du déménagement, la DIR confirme sa réalisation mais aucune date n'a été annoncée car la gestion immobilière est toujours complexe sur la DIR. Un assistant immobilier a été recruté et devrait être maintenu pour faire avancer les différents dossiers.

UEHC de Perpignan :

Le SNPES et **la CGT PJJ** ont alerté sur la situation de cet établissement qui malgré les mutations dans l'intérêt du service rencontre toujours d'importantes difficultés. La situation RH compliquée entraîne le recours à des intérimaires. L'accompagnement des mineurs est dégradé et les accueils sont régulièrement limités. De plus, les MIS et les missionnements placent les agents concernés et les structures d'accueil de ces personnels dans une impossibilité à se projeter.

La DIR assure qu'un suivi particulier est toujours effectif mais confirme ces constats et regrette que la qualité des prises en charge puisse être impactée. Le nombre d'accueils serait plus élevé qu'auparavant, même si la capacité reste limitée pour le moment.

Des postes d'éducateurs remplaçants ont été sollicités dans le cadre du budget 2022 mais l'hébergement souffre d'un défaut d'attractivité. **La CGT PJJ** regrette que les difficultés rencontrées par certains hébergements impactent le plafond d'emploi et limitent les possibilités de renforts dans d'autres services de l'interrégion malgré les besoins repérés.

La DIR espère que les états généraux du placement apporteront des solutions. Elle indique que la construction des CEF a pris du retard et ne devrait être effective qu'à partir de 2023.

Situations de l'UEHDR Mercadier et de l'UEHC La Cale :

Les 9 agents titulaires de l'UEHDR devraient être missionnés temporairement sur des structures

toulousaines, une fois les effectifs de l'UEHC La Cale transférés dans les locaux de Mercadier. Les agents doivent faire leurs vœux avant le 10 décembre. Le SNPES et **la CGT PJJ** ont rappelé leur opposition à ce projet qui viendrait supprimer d'indispensables places d'hébergements collectifs alors sur l'interrégion. Les inquiétudes se portent aussi sur la future localisation de l'UEHD (indéterminée à ce jour) et sur les modalités de redéploiement. La DIR précise que si le projet a été présenté à la DPJJ, il n'y a à ce jour aucune certitude quant à sa concrétisation. L'administration sera attentive aux vœux des agents en fonction des postes vacants pour permettre le fléchage des priorités lors de la mobilité.

La CGT PJJ a ensuite interrogé la capacité d'accueil de La Cale au sein des locaux de Mercadier car il semble que l'effectif maximum annoncé ne corresponde pas à la capacité réelle d'accueil et aux préconisations de la commission de sécurité. La DIR précise que cette question sera étudiée et que le rapport de la commission de sécurité a été transmis dans le dossier à l'AC. Les OS ont également indiqué que le stationnement allait aussi constituer une difficulté.

Crise sanitaire / nouvelles dispositions :

A la demande de l'UNSA, la DIR a précisé l'évolution des consignes sanitaires. La réponse est fondée sur la note du secrétariat général du ministère en date du 2 décembre et des consignes reçues par la DPJJ à la date de cette audience. Selon la DIR, le télétravail est recommandé mais toujours en fonction de la nature des missions et des besoins du service. Les gestes barrières doivent être renforcés, les réunions peuvent être maintenues en étant aménagées (présentiel/visio) et les moments de convivialité doivent être limités. Des consignes sont prises aussi pour la vaccination des mineurs.

Contrôle de dysfonctionnement de l'UEMO La Gare de Toulouse :

Suite à ce contrôle de dysfonctionnement, **la CGT PJJ** demande à obtenir les préconisations. L'ensemble de l'équipe et des agents entendus n'a pas eu accès aux conclusions de ce rapport et il semble que la présentation a manqué de clarté. Selon la DIR, la situation de cette unité n'a que trop duré et des mesures (pouvant aller jusqu'au disciplinaire) seront prises pour mettre un terme aux dysfonctionnements. La DME sera vigilante à l'évolution de la situation de cette unité.

NBI :

La CGT PJJ a interrogé la DIR sur les intentions de l'administration et les délais de versement de la NBI aux 29 agents du STEMOM de Nîmes qui viennent d'être rétablis dans ce droit par le tribunal administratif. La DIR n'étaient pas encore au courant de ces jugements et va demander des informations à l'AC, seule décisionnaire sur ce dossier.

Situation RH du territoire Gard/Lozère :

La CGT PJJ a alerté sur la situation RH de ce territoire. De nombreuses structures souffrent d'un déficit de personnels à commencer par la DT pour laquelle notre organisation syndicale a déjà sollicité la DIR. Cette dernière annonce qu'un recrutement pérenne pour le poste de DTA est en cours. S'agissant du CEF de Nîmes qui atteint un taux de contractuels « record » et qui souffre toujours de difficultés, la DIR affirme qu'il n'y a pas de projet de refonte de cette structure pour le moment.

Une demande de création de poste est soutenue pour l'UEMO de Mende. Pour Alès, notre OS a soutenu le besoin de renfort et mis en exergue l'absence de moyens dédiés à la MISP depuis 2019.

Pour le STEMOM de Nîmes, **la CGT PJJ** a alerté notamment sur les unités Via Domitia et Les Arènes qui rencontrent des difficultés de fonctionnement au regard de certaines absences non-remplacées et du nombre important de mesures à absorber. Le nombre de MJIE en attente (public/SAH) et susceptibles d'arriver a fait réagir la DIR. Même s'il est précisé qu'une rallonge de mesures a été accordée au SAH, la DIR va se rapprocher de la DT pour éclaircir les besoins.

La CGT PJJ a une fois de plus interpellé l'administration sur la pertinence et la durée des contrats. Si la DIR prétend qu'elle essaye au maximum de proposer des contrats longs, elle indique aussi être confrontée à une réglementation stricte en la matière.

Enfin, **la CGT PJJ** a porté la création d'instances d'échanges de pratiques professionnelles pour les psychologues et les ASS au niveau de l'interrégion et a minima des territoires.